



Le Tambour du Garde Champêtre

2^e semestre 2024



Retrouvez toute l'actualité de votre
commune sur le site Internet

<https://longvilliers-yvelines.fr>

ou sa page Facebook



« Mairie de Longvilliers - Yvelines »

Sommaire

Edito du Maire	2
Comptes-rendus municipaux : 09/02/2024, 05/04/2024, 07/06/2024, 13/09/2024	3-12
Rentrée scolaire 2023-2024 / Visite de l'Assemblée nationale	13-14
Les Amis des écoles	15-16
Transports : l'offre mobilité progresse	17-18
Infographies Région Ile de France—Application LABAZ / Fête du village 2024	19-20
Journées du Patrimoine 2024 / CCAS—ASFA	21-22
Création boulodrome / Informations diverses	23-24
Informations administratives	25-26
Rappel horaires bruits / Elagage / Informations fourrières	27-28
Changement d'heure hiver 2024 / Infographies Pass Sport / Pass malin / Pass +	29-30
Aides financières « Rénovation énergétique » / Bibliothèque	31-32
Informations diverses / Sorties, loisirs, culture, sport...	33-37
Informations SICTOM / Chasse	38-39
Illiwap / Livre de Longvilliers / Rambouillet Territoires	40

Bonjour à toutes et à tous,

L'été est terminé et j'espère que vous avez pu profiter d'une météo suffisamment agréable pour vous ressourcer sur les lieux de vos vacances, de retour en pleine forme pour redémarrer.

La rentrée scolaire est l'événement marquant de l'automne, l'occasion pour les enfants de retrouver les amis et pour les plus petits de s'en faire de nouveaux. Elle s'est bien passée, enseignants et élèves étaient au rendez-vous.

Vous avez pu remarquer le petit chantier du terrain de pétanque non loin de l'église et de la crèche, financé par la CART (Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires). Je me réjouis de cette création, un futur lieu de rencontres qui sera bientôt animé par le choc des boules et les commentaires passionnés : « Je tire ! » - « Non ! tu pointes ». Avec le réchauffement climatique, je ne désespère pas d'entendre bientôt les cigales y ajouter leurs notes. J'en attends beaucoup pour favoriser le lien social pour tous les âges.

La desserte du Bouc Étourdi pour rallier le lycée Jules Verne de Limours pose toujours problème. Nous nous employons, auprès d'Ile-de-France Mobilités, à examiner une solution de déviation du bus 3930C, mais ce n'est pas gagné, faute d'un nombre insuffisant d'élèves.

Notre service social, pour Noël, va proposer à nos seniors une sortie à Épernon. Elle a été choisie en fonction de plusieurs critères : intérêts culturel et historique, proximité et courtes distances de marche pour les visites. Nous espérons que vous viendrez nombreuses et nombreux.

Votre conseil municipal reste à votre écoute et vous souhaite une bonne rentrée.



Maurice Chanclud
Maire

Procès-verbal de la séance du 9 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf février à vingt-heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le six février, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Maurice CHANCLUD, Maire.

Étaient présents : Mmes BUISINE Martine, CARRICO Sandrine, CLUZEL Françoise, LASSIMOUILLAS Jeanne, MEUNIER Martine, MM : AUROUX Frédéric, CHANCLUD Maurice, CRISTOFOLI Alain, M. FRANÇOIS Daniel et GODEAU Hervé.

Absents ayant donné procuration : Mmes PALFRAY Martine à M. CHANCLUD, PICCOT-POYART Caroline à Mme CLUZEL, M. GRINDEL à M. CRISTOFOLI et M. ALEXANDRE à M. AUROUX.

Absente : Mme Frédérique MAYORDOMO.

A été nommé secrétaire : M. FRANÇOIS Daniel. **Le quorum est atteint :** 10 conseillers présents et 4 procurations.

M. le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante : délibération 2023-27 - Modification de la rémunération de l'agent recenseur en raison de l'augmentation du SMIC en janvier 2024. Le conseil municipal accepte.

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 décembre 2023 : aucune observation n'est formulée sur le compte-rendu transmis par mail à tous les membres du conseil municipal. **Le conseil municipal adopte à l'unanimité** le compte-rendu dont M. CRISTOFOLI était nommé secrétaire de séance.

Motion en faveur des finances du département : le département des Yvelines est le partenaire incontournable de 259 communes au travers de ses compétences propres (routes, collèges, action sociale), mais aussi des subventions d'investissement qu'il accorde chaque année afin de maintenir la qualité des équipements et espaces publics (30M€ d'euros/an), d'entretenir nos voiries (9M€/an), de soutenir les efforts de construction de logement (14M€/an), les projets de rénovation urbaine (11M€/an) ou bien encore les maisons médicales (4M€/an). Or le département des Yvelines, comme les autres départements, traverse des difficultés financières d'une ampleur inédite. Le retournement brutal et majeur du marché de l'immobilier (Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : principale recette) et le ralentissement de la croissance financière (TVA) vont entraîner pour 2023 une perte de près de 140M€ pour les finances du département.

C'est pourquoi il est demandé à l'État :

- A court terme de prendre les mesures de compensation financière immédiate pour faire face à la chute brutale des DMTO, afin de permettre au département de poursuivre ses politiques de soutien aux Yvelinois.
- A moyen terme de garantir une forme d'autonomie financière aux Conseils départementaux pour leur permettre de conduire les politiques publiques pour lesquels ils ont été élus.
- D'opérer le transfert des ressources financières nécessaires pour conduire toutes les actions ou politiques qui seraient imposées aux départements. **Le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité** cette motion.

Location de la salle de la Ferme de l'Église pour les associations : le contrat précédent d'une durée de 3 années se terminait au 31 décembre 2023. M. le Maire explique que de nombreuses associations occupent cette salle très agréable. Il propose donc au conseil municipal de reprendre un bail de trois ans au loyer identique soit 685 € mensuel à compter du 1^{er} janvier 2024. Ainsi le mandat actuel laisse la liberté au prochain mandat de reconduire ou non cette location. **Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

SIE (Syndicat Intercommunal des Ecoles Rochefort/Longvilliers) : versement anticipé de la participation de Longvilliers 2024. Le budget du SIE est abondé par les deux communes Rochefort (175 947 € en 2023) et Longvilliers (96 735,15 € en 2023), pour un total de 272 682 €. En ce début d'année, il n'y a plus de trésorerie disponible et le budget 2024 pour le SIE n'est pas encore voté. Comme les dépenses continuent à courir, le SIE demande à chaque commune de bien vouloir procéder à un versement anticipé sur la contribution versée en 2024. Le versement de Longvilliers serait de 30 000 € et Rochefort de 60 000 €. **Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

Modification de la délibération 2023-27 en date du 8/12/2023 concernant la rémunération de l'agent recenseur en raison de l'augmentation du SMIC en janvier 2024 : la délibération 2023 fixait la rémunération de l'agent recenseur au SMIC soit un montant brut de 1 747,20 €. Mais au 1^{er} janvier 2024, il y a eu une augmentation du SMIC de 1,13 %, soit un montant brut de 1766,92 €. **Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

Questions diverses

Demandes de subvention non retenues : Les restos du cœur, Trotte Menu (crèche de Saint Arnoult) et la Radio Vieille Eglise (RVE 103.7).

Urbanisation : M. Chanclud pensait exposer au conseil municipal les différents règlements SDRIF, SCOT, ZAN, etc., mais en raison de l'absence de cinq conseillers et surtout d'un mal de gorge l'empêchant de s'exprimer, cet exposé est reporté à un prochain conseil municipal.

Recensement de la population au profit de l'INSEE pour établir nombre de statistiques. Le taux d'avancement pour Longvilliers est de 78 %, dernière des communes recensées cette année. L'INSEE confie aux communes le soin de recenser ses habitants, mais cet organisme est totalement indépendant. Il ne transmet aucune donnée récoltée. M. le Maire rappelle que la collecte se termine le 17 février et qu'il est important de répondre au formulaire papier ou Internet. La démarche est rapide.

Compte administratif 2023 : M. Auroux, Maire-Adjoint aux finances prend la parole et donne quelques chiffres. Les dépenses ont augmenté de 6 %, mais n'ayant pas réalisé de travaux, la commune a dégagé un petit bénéfice. Cela ne permettra pas d'envisager l'enfouissement de Reculet si le département ne subventionne plus le programme triennal de voirie. Une petite comparaison, le SICTOM (Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères) pour 2024 propose +100 000 € supplémentaire pour couvrir les frais de personnel. Nous sommes bien éloignés de ces budgets. Les dépenses de Longvilliers sont incompressibles, les charges contrôlées mais sans subvention, nous ne pouvons rien réaliser.

Année 2023	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Titres émis	277 394.78	636 194.91	913 589.69
Dépenses			
Mandats émis	84 402.27	551 744.97	636 147.24
Résultat de l'exercice			
Excédent	192 992.51	84 449.94	277 442.45
Déficit			

Infraction d'urbanisme sur la commune : les habitants de Bouc Étourdi sont très inquiets quant aux travaux réalisés sans aucune autorisation par le propriétaire du N°58 dans sa parcelle forestière classée, mais aussi sur le chemin rural, car il ne peut accéder à sa propriété que par ce chemin rural. Un arrêté et un PV de constat d'infraction ont été envoyés au Procureur de la République, à la gendarmerie et à Mme la Sous-Préfète. Le propriétaire a alors envoyé un courrier précisant qu'il devait nettoyer le terrain suite à des dépôts de l'ancien propriétaire. Mais suite aux nombreuses visites sur site, les camions apportaient des matériaux. La gendarmerie est intervenue pour faire cesser toutes opérations. M. le Préfet a mandaté le Parc Naturel Régional pour surveiller la remise en état du site. Un agent du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse va se rendre sur place en fin de semaine prochaine.

Recours au sujet du Lotissement de la Gloriette à La Bâte : la partie adverse a rendu son mémoire, il faut à nouveau repasser devant le Tribunal. C'est le dernier recours possible pour ce propriétaire qui a vendu son bien.

SEASY (Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines) : M. Godeau, premier adjoint, prend la parole et donne un rapide compte rendu. 1) Le prix de l'eau potable va augmenter de 1,2 %, il passe de 1,71 € le m³ à 1,73 € le m³, le prix de l'abonnement reste à 44,01 € pour un an. 2) Le prix de l'assainissement augmente car il nécessite plus d'énergie pour le traitement. Il y a une augmentation de 9 %, le coût passe de 2,11 € à 2,30 € le m³ et l'abonnement reste inchangé.

Pour information, Rambouillet Territoires a lancé les travaux de renforcement des rives sur la transcom de Bouc Étourdi.

La séance est levée à 22h46

Liste récapitulative des délibérations

Séance du 9 Février 2024

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération	
1	2024-01	Motion en faveur du département	Votée à l'unanimité
2	2024-02	Location par la commune de la salle de la Ferme de l'Eglise	Votée à l'unanimité
3	2023-03	SIE : Versement anticipé de la participation de Longvilliers 2024	Votée à l'unanimité
4	2024-04	Modification de la délibération N°2023-27 en date du 8/12/2023 concernant la rémunération de l'agent recenseur en raison du SMIC 2024.	Votée à l'unanimité
5	2024-05	Modification de la délibération 2023-27 en date du 8/12/2023 en ce sens que l'agent recenseur sera rémunéré selon le SMIC en 2024	Votée à l'unanimité

Retrouvez les listes de délibérations et les procès-verbaux des conseils municipaux sur le site Internet de la commune.



<https://longvilliers-yvelines.fr/category/compte...>



Procès-verbal de la séance du 5 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq avril à vingt-heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le six février s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Maurice CHANCLUD, Maire.

Etaient présents : Mmes CARRICO Sandrine, CLUZEL Françoise, LASSIMOULLAS Jeanne, MEUNIER Martine, MM : AUROUX Frédéric, CHANCLUD Maurice, CRISTOFOLI Alain, M. FRANÇOIS Daniel et GODEAU Hervé.

Absents ayant donné procuration : Mmes PALFRAY Martine à Mme MEUNIER, BUISINE Martine à M. CHANCLUD, M. GRINDEL à M. CRISTOFOLI et M. ALEXANDRE à M. AUROUX.

Absente : Mme Frédérique MAYORDOMO.

A été nommé secrétaire : Mme PICCOT-POYART Caroline. **Le quorum est atteint** : 10 conseillers présents et 4 procurations.

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 février 2024 : aucune observation n'est formulée sur le procès verbal transmis par mail à tous les membres du conseil municipal. **Le conseil municipal adopte à l'unanimité** le compte-rendu dont M. FRANÇOIS Daniel était nommé secrétaire de séance.

M. AUROUX, Maire-adjoint aux finances projetée, explique et commente sur l'écran les étapes suivantes avant de les soumettre au vote.

Approbation du Compte de Gestion 2023 du CCAS : le CCAS a été dissout au 31 décembre 2022, mais les écritures comptables n'ont été réalisées qu'en 2023. C'est pourquoi le Compte de Gestion 2023 est soumis au vote.

CCAS	Résultats de clôture 2022	Résultats de l'exercice 2023	Transfert par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture 2023
Fonctionnement	105.71	0	3 105.71	0

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Approbation du Compte de Gestion 2023 du budget annexe lotissement « Résidence de la Gloriette » : la DGFIP nous a conseillé de voter deux délibérations malgré que le compte de gestion doit être identique au compte administratif car le décompte des voix n'est pas le même pour chaque compte.

Résidence de la gloriette	Résultats de clôture 2022	Résultats de l'exercice 2023	Résultats de clôture 2023
Investissement	186 559.35		186 559.35
Fonctionnement	5 512.15	-0.90	-5.513.05
Total	181 047.20	-0.90	181 046.30

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Approbation du Compte administratif 2023 du budget annexe lotissement « Résidence de la Gloriette » : M. le Maire se retire pour laisser aux conseillers la possibilité de s'exprimer et de voter après que M. Auroux ait pris la présidence. Le compte administratif fait apparaître à l'identique du compte de gestion.

Résultat de l'exercice 2023

En fonctionnement :

Dépense : **-0.90 €** (reliquat TVA 2022)

Recette : pas de mouvement

En investissement : Dépense et Recette aucun mouvement

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés.

Approbation des résultats de clôture de l'exercice 2023 pour le budget annexe lotissement :

Un déficit de fonctionnement de : - 5 513,05 €

Un excédent d'investissement de : 186 559,35 €

Un excédent global de clôture de : 181 046,30 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Affectation des résultats du BA « Lotissement résidence de la Gloriette »

Approbation du BA « Lotissement résidence de la Gloriette » 2024.

Le Budget annexe 2024 est identique à 2023 (puisqu'aucun mouvement n'a été réalisé dans l'attente du jugement), il s'équilibre comme suit :

Fonctionnement -> dépenses et recettes : 76 460,00 €

Investissement -> dépenses : 62 330,00 € et recettes : 200 000,00 €

Ce déséquilibre est dû à l'emprunt perçu pour effectuer les travaux de voirie et apporter les réseaux aux futurs habitations, mais il nous est impossible de débiter les travaux en raison du recours. **Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

Approbation du compte de gestion 2023 de la commune :

Budget communal	Résultats de clôture 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Transfert par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture 2023
Investissement	-88 708,65		192 992,51		104 283,86
Fonctionnement	621 300,99	88 708,65	84 449,94	3 105,71 (report du ccas)	620 147,99
Total	532 592,34	88 708,65	277 442,45	3 105,71	724 431,85

Suite à la dissolution du CCAS au 31/12/2022, le résultat est rattaché au compte administratif de la commune, soit 3 105,71 € en fonctionnement. **Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

Approbation du Compte administratif 2023 de la commune. : M. le Maire se retire après que M. Auroux ait pris la présidence. Résultat de l'exercice 2023.

Recettes	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Prévisions budgétaires	640 408,99	1 058 871,00	1 699 279,99
Titre de recettes	277 394,78	636 194,91	913 589,69
Dépenses			
Prévisions budgétaires	640 408,99	1 058 871,00	1 699 279,99
Mandat dépense	84 402,27	551 744,97	636 147,24
Résultat de l'exercice			
Excédent	192 992,51	84 449,94	277 442,45
Déficit			

Résultat de clôture de l'exercice 2023

Fonctionnement en excédent : 84 449,94€

Investissement en excédent : 192 992,51€, soit un excédent de clôture de 277 442,45 €. **Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

Affectation des résultats 2023 au budget primitif 2024 de la commune :

Investissement -> recettes R001 : 104 283,86 €

Fonctionnement -> recettes R002 : 620 147,99 €. **Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

Approbation du BP 2024 de la commune.

Le BP s'équilibre comme suit :

Investissement -> dépenses et recettes : 598 643,00 €

Fonctionnement -> dépenses et recettes : 1 173 159,00 €

Vote des taux d'imposition communaux 2024.

M. le Maire rappelle que la commune n'a plus aucune recette à part le montant de la taxe foncière sur le bâti et non bâti et la taxe d'habitation des résidences secondaires. Il propose le maintien des taux.

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe d'habitation résidence secondaire	6,30 %	6,30 %	6,30 %	6,30 %	6,30 %	6,47%	6,47 %
Taxe foncière (bâti)	7,15 %	7,15 %	7,15 %	7,15 % + 11,58 %	18,73 %	19,29%	19,29 %
Taxe foncière (non bâti)	48,72 %	48,72 %	48,72 %	48,72 %	48,72%	48,72 %	48,72 %

En 2023, le total des prélèvements de l'état est de 165 188 (FNGIR 142 533 +FPIC13 001+FSRIF9654) et un effet correcteur sur l'ex taxe d'habitation de - 47 268 €, soit un prélèvement total de 212 456 € sur les recettes communales.

FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) : le prélèvement ou le reversement au titre du FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010. Le calcul de ces garanties de ressources était une opération à caractère national.

FPIC est le premier mécanisme national de péréquation horizontale des ressources des intercommunalités et de leurs communes. Depuis la révision constitutionnelle de 2003, la péréquation est un objectif de valeur constitutionnelle. L'article 72-2 de la Constitution dispose que : la loi prévoit des dispositifs de péréquation destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales. Littéralement, la péréquation consiste à égaliser les situations. Elle doit atténuer les disparités de ressources entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face. Ressources et charges dépendent en effet de contraintes géographiques, humaines (p. ex. revenu des habitants) et économiques (p. ex. dynamisme des bases fiscales, importance du tissu industriel ou tertiaire, etc.), qui ne garantissent pas a priori une adéquation des ressources aux charges de chaque collectivité. La péréquation est le pendant indispensable de l'accroissement des compétences locales et de l'autonomie accordée aux collectivités territoriales, notamment sur le plan fiscal.

FSRIF (Fond de solidarité de la Région Ile de France) : il a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes.

Effet correcteur de la taxe d'habitation : la suppression de la taxe d'habitation a été remplacée par le transfert de la taxe foncière des départements soit 11,58 % versé aux communes. Mais comme le taux du département était plus élevé, la commune recevait plus que le montant de la taxe d'habitation. L'Etat a donc calculé un effet correcteur pour que la commune perçoive juste le montant de la TH au taux de la commune, soit 7,15 % en 2020. La commune est donc prélevée de 47 628 € sur le produit de sa fiscalité locale.

Modification de la délibération 2023-22/prime de pouvoir d'achat exceptionnelle : Cette délibération a été prise le 15 septembre 2023, sur un tableau calculé par le secrétariat où il fallait prendre en compte la rémunération brute, réduite à proportion de la quotité de travail, cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent et le montant global à régler par la commune était de 1 666€. En janvier le prestataire du Centre de Interdépartemental de Gestion a dû paramétrer tous ces facteurs et le CIG a envoyé son tableau où le montant global était supérieur de 339.70€. La délibération est modifiée en ce sens que le montant global est 2 005.70€. **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

QUESTIONS DIVERSES : aucune question soulevée

La séance est levée à 22h30

République Française
Département Yvelines
Commune de Longvilliers

Liste récapitulative des délibérations

Séance du 5 Avril 2024

N° Délibération	Objet de la délibération	
2024-06	Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2024.	Approuvée
2024-07	Approbation du Compte de Gestion du CCAS 2023	Approuvée
2024-08	Approbation du compte de Gestion 2023 du Budget Annexe Lotissement "Résidence de la Gloriette"	Approuvée
2024-09	Approbation du Compte administratif 2023 pour le Budget Annexe Lotissement "Résidence de la Gloriette".	Approuvée
2024-10	Affectation des résultats du BA lotissement "Résidence de la Gloriette"2023	Approuvée
2024-11	Approbation du budget annexe Lotissement "résidence de la gloriette" 2024	Approuvée
2024-12	Approbation du Compte de Gestion du budget communal 2023	Approuvée
2024-13	Approbation du Compte Administratif 2023 pour le budget communal.	Approuvée
2024-14	Affectation des résultats 2023 de la commune	Approuvée
2024-15	Vote des taux 2024	Approuvée
2024-16	Approbation du Budget Primitif 2024	Approuvée
2024-17	Modification de la délibération 2023-22 prime de pouvoir d'achat exceptionnelle	Approuvée
2024-18	Subvention DETR 2024 concernant le parc informatique vieillissant de la Mairie de Longvilliers	Approuvée

Procès-verbal de la séance du 7 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le sept juin à vingt-heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} juin s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Maurice CHANCLUD, Maire.

Étaient présents: Mmes BUISINE Martine, CARRICO Sandrine, CLUZEL Françoise, LASSIMOUILLAS Jeanne, MAYORDOMO Frédérique, MEUNIER Martine, MM : ALEXANDE David, AUROUX Frédéric, CHANCLUD Maurice, CRISTOFOLI Alain, M. FRANÇOIS Daniel et GODEAU Hervé.

Absents ayant donné procuration : Mmes PALFRAY Martine à Mme MEUNIER, PICCOT-POYART Caroline à M. AUROUX, M. GRINDEL à Mme MAYORDOMO Frédérique.

A été nommé secrétaire : M. David ALEXANDRE. **Le quorum est atteint :** 12 conseillers présents et 3 procurations.

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 avril 2024 : aucune observation n'est formulée sur le procès-verbal transmis par mail à tous les membres du conseil municipal. **Le conseil municipal adopte à l'unanimité** le compte-rendu, dont Mme PICCOT-POYART Caroline était nommée secrétaire de séance.

Achat de parcelles autour de la STEP (station d'épuration) de Rochefort-Longvilliers : M. le Maire expose qu'en raison de la mise en vente des terrains autour de la STEP de Rochefort /Longvilliers, la commune souhaite se porter acquéreur des différentes petites parcelles enclavées dans la station appartenant à la famille DE POURTALES.

- La parcelles ZD 20 et 23 pour environ 1 500 m²
- La B418 pour environ 12 m²
- La parcelle B419 pour environ 870 m²
- La parcelle ZD 22 pour environ 152 m² soit un total de 2 534 m² achetés à l'euro symbolique.

Il faut régulariser auprès du cadastre, car à la vue de ce dernier, il n'y a pas d'entrée pour accéder à la station.

De plus la commune souhaite acquérir la parcelle ZD 4 pour environ 8 320 m² pour un coût moyen à l'hectare de 8 500 €, afin de conserver au patrimoine historique de la commune un pont ancien emprunté par les pèlerins de Saint Jacques de Compostelle.

Les plans cadastraux sont projetés aux conseillers afin de visualiser les différentes parcelles, M. Chanclud précise qu'il est préférable d'acheter avant la vente de la parcelle B417. Le coût pour la commune serait d'environ 7 072 € HT et hors frais de notaire. **Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

DECISION de créer une régie d'avance : dans le cadre de la délégation de signature accordée à M. le Maire le 3 juillet 2020 par délibération N° 2020-28 , le conseil municipal a autorisé M. le Maire à créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux. Il informe les conseillers que la commune peut obtenir une carte bleue, afin d'acheter sur Internet ou à des sociétés qui n'acceptent pas le règlement par mandat administratif, etc. Pour obtenir une carte bleue,

* Il faut demander une ouverture de compte DFT (Dépôts de Fonds au Trésor) auprès de la DDFIP (Direction Départementales des Finances Publiques) de Versailles.

* Il faut également créer une régie d'avance auprès de la trésorerie. La régie constitue une exception au principe de la séparation entre le Maire, ordonnateur et la responsabilité du trésorier d'exécuter de manière limitative et contrôlée un certain nombre d'opérations. Cette procédure est destinée à faciliter le paiement de certaines dépenses. Les numéros des comptes sont précisés et le type de dépense.

* Il faut nommer un régisseur titulaire par arrêté et un régisseur suppléant en cas d'absence du titulaire. Le régisseur effectuera les opérations comptables, la carte bleue sera à son nom et il sera responsable des achats. Ils ne percevront pas d'indemnité de maniement des fonds. Le régisseur ne peut être un élu.

M. le Maire précise que la régie d'avance concernera les dépenses pour l'achat de fournitures et pièces pour l'entretien du matériel, l'achat de petits matériels et petits équipements, de timbres postaux et marchandises (produits ménagers et boissons lors des vœux, par exemple). Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 3000 €. Le régisseur titulaire sera Mme Paintendre et le régisseur suppléant sera Mme Collin. La procédure est en cours.

QUESTIONS DIVERSES :

Délaissés de l'autoroute A10 sur la commune : M. Godeau demande si le dossier a avancé. M. Chanclud confirme qu'un RDV est pris prochainement.

Syndicat Intercommunal des Ecoles de Rochefort/Longvilliers :

Création d'un centre aéré : le projet d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) a été accepté, le gestionnaire administratif ACM (Accueil Collectif des Mineurs) péri et extrascolaire après visite des locaux a donné son autorisation : * pour 27 mineurs de plus de 6 ans dans les locaux de l'école de Rochefort. L'accueil n'est pas autorisé dans les salles de classe de l'éducation nationale.

*pour 50 mineurs de moins de 6 ans dans les locaux de l'école maternelle. L'aile du bâtiment côté rue est disponible. Il reste à confier la DSP (Délégation de Service Public) à une association pour gérer le projet d'accueil et pour cela, il faut établir un cahier des charges. L'autorisation a été obtenue fin mai, les délais trop courts ne permettaient pas d'accueillir les enfants à la rentrée.

Effectif dans les écoles demandé lors d'un précédent conseil :

	TOTAL des élèves	Elèves rochefortais	Elèves longvillageois
ECOLE DE ROCHEFORT	70	48	22
ECOLE DE LONGVILLIERS	32	19	13
EXTERIEURS	6	3	3
TOTAL	108	70	38

Élagage dans les hameaux : seuls les agriculteurs sont concernés par un arrêté datant du 24 avril 2015. Ce dernier dit "En application du dernier alinéa de l'article D. 615-50-1 du code rural et de la pêche maritime, pour la métropole, il est interdit de tailler les haies et les arbres **entre le 1^{er} avril et le 31 juillet**" et fortement déconseillés pour les particuliers et collectivités, durant la période de nidification des oiseaux. Mais les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques. Les végétaux doivent être contenus à l'aplomb de leur propriété, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survient. La commission voirie va signaler en mairie les contre venants de chaque Hameau, un courrier leur sera envoyé.

Fête des voisins dans les différents hameaux : Petit Plessis et St Fargeau ont déjà organisé leur fête, Bouc Étourdi a annulé en raison des intempéries. Il reste le Bourg, La Bête et Reculet. Nous rappelons que la mairie offre l'apéritif, pensez à demander un bon de commande au secrétariat.

Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : c'est une recette non négligeable pour la commune mais en raison de la chute des ventes immobilières, cette recette va baisser de 32 % en 2024. Les finances du département sont très impactées par cette chute. C'est pourquoi, il a été annoncé qu'il n'y aurait aucune subvention en 2024 et 2025 pour le programme triennal d'entretien des VRD. Ils réduisent au maximum leurs dépenses.

Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZA-EnR) : les communes doivent déterminer des zones sur leur territoire afin de faciliter l'implantation d'éolien, solaire, géothermie, méthanisation... Comme la plupart des communes n'ont rien fait, le PNR peut apporter son aide. Cette mission peut être déléguée à Rambouillet Territoires.

DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) : le dossier de défense incendie concernant le hameau de Saint-Fargeau et le Moulin des Échelettes, déposé en 2023 et représenté en 2024 a été accordé.

DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) : en 2023, nous avons déposé un dossier qui a été accordé pour la rénovation énergétique de la mairie (changer portes et fenêtres et modifier les néons énergivores en éclairage à LED). Il sera réalisé à la rentrée 2024. Ces deux dotations sont accordées par la préfecture.

Formation au premier secours : Mme Carrico rappelle que cette formation est organisée pour une session de 10 personnes, qui est gratuite pour les élus, six sont inscrits et le coût est de 65 € pour les extérieurs.

La séance est levée à 22 heures.

Liste récapitulative des délibérations

Séance du 7 juin 2024

N° Délibération	Objet de la délibération	
2024-19	Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2024.	Approuvée
2024-20	Achat de parcelles autour de la STEP (station d'épuration) de Rochefort/Longvilliers	Approuvée

Liste récapitulative des délibérations

Séance du 13 septembre 2024

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	2024-22	CIG - Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil 2025-2029.
2	2024-21	Approbation du compte rendu du 7 juin 2024
3	2024-23	DM N°1 anomalies comptables au BP 2024 reprise de subventions transférables
4	2024-24	DM N°2 Amortissement sortie de l'inventaire terrain parc relais (subvention d'équipement versée).
5	2024-25	Fixation du tarif pour la sortie des 4CCAS à l'hippodrome de Rambouillet.
6	2024-26	RT : Modification des statuts de Rambouillet Territoires.
7	2024-27	Subvention amende de police restriction de circulation devant l'école maternelle Route de <u>Recullet</u> .



Rentrée scolaire 2024-2025



La rentrée scolaire a eu lieu le lundi 2 septembre pour les écoles maternelle et élémentaire.

Horaires école maternelle :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h15 à 11h25 et de 13h10 à 16h20.

Horaires école élémentaire :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Effectifs :

École maternelle : 36 enfants

Madame DA GLORIA (Directrice) :

4 PS (petite section)

14 MS (moyenne section)

Madame MABIT

7 PS (petite section)

11 GS (grande section)

Adresse du site de l'école maternelle :

<http://www.ec-Rochefort.ac-Versailles.fr//>

E-mail : 0780833g@ac-versailles.fr

**Rentrée sereine pour les élèves de Rochefort en Yvelines
et Longvilliers !**

École élémentaire : 69 enfants

Madame PERROTTE (Directrice)

15 CP (cours préparatoire)

6 CE2 (cours élémentaire 2^e année)

Monsieur SAUREL

13 CE1 (cours élémentaire 1^{re} année)

10 CE2 (cours élémentaire 2^e année)

Madame FAURE

16 CM1 (cours moyen 1^{re} année)

9 CM2 (cours moyen 2^e année)

L'adresse du site est la même que pour la maternelle.

E-mail : 0780283i@ac-versailles.fr

M. Meunier

Famille-Scolarité

Vacances scolaires 2024 - 2025

Zone A Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.

Zone B Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.

Zone C Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

Corse

	Zone A	Zone B	Zone C	Corse
Rentrée des élèves	Lundi 2 septembre 2024	Lundi 2 septembre 2024	Lundi 2 septembre 2024	Mardi 3 septembre 2024
Vacances de la Toussaint		Du samedi 19 octobre au lundi 4 novembre 2024		
Vacances de Noël		Du samedi 21 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025		
Vacances d'hiver	Du samedi 22 février au lundi 10 mars 2025	Du samedi 8 février au lundi 24 février 2025	Du samedi 15 février au lundi 3 mars 2025	Du samedi 15 février au lundi 3 mars 2025
Vacances de printemps	Du samedi 19 avril au lundi 5 mai 2025	Du samedi 5 avril au mardi 22 avril 2025	Du samedi 12 avril au lundi 28 avril 2025	Du samedi 12 avril au lundi 28 avril 2025
Vacances d'été		Samedi 5 juillet 2025		

Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours. Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours. Les cours reprennent le matin des jours indiqués.

À noter

Dans les zones A, B et C, les élèves n'auront pas classe le vendredi 30 mai et le samedi 31 mai 2025.

Retrouvez le calendrier scolaire de votre département sur le simulateur de Service-Public.fr.

Service-Public.fr

Visite de l'Assemblée nationale

Jeudi 26 septembre 2024



Après une première tentative de visite, annulée pour cause de dissolution, cette fois-ci, ce fut réussi. Les enfants de CM1 et CM2 de l'école élémentaire furent accueillis par Aurore Bergé. Une excellente occasion pour la jeune classe de découvrir un des lieux symboliques de la République. Un créneau de météo clémente permit le pique-nique dans les jardins des Tuileries.

P. Canal



© Photos M. Cristofoli—AS. Ronceret



© C. Jaques



© C. Paintendre

Une année riche en événements conviviaux grâce à vous !



L'année scolaire 2023-2024 restera gravée dans les mémoires comme une période remplie de moments festifs et chaleureux. Au rythme d'environ un événement par mois, de novembre 2023 à juin 2024, nous avons eu le plaisir d'organiser pas moins de 8 rendez-vous conviviaux pour les familles des écoles de Longvilliers et de Rochefort-en-Yvelines.



Nos événements phares - le Marché de Noël, le Carnaval et la Kermesse de fin d'année - ont une fois de plus rencontré un véritable succès, rassemblant petits et grands dans la joie et la bonne humeur. La Boum d'Halloween et la célébration de la Chandeleur ont également su créer une ambiance chaleureuse et festive appréciée de tous.

Pour les gourmands, l'opération « Croissants » lancée pour la toute première fois dans nos communes a vraisemblablement trouvé ses adeptes, tandis que deux goûters organisés à la sortie des écoles ont ravi les papilles des enfants et des parents.

Au-delà de ces temps forts, plusieurs autres opérations ponctuelles ont égayé le calendrier tout au long de l'année, telles que la vente de calendriers ou des planches à découper personnalisées.

Grâce à la mobilisation de tous, nos actions ont permis de financer de nombreux projets enrichissants pour nos élèves. Des belles expériences culturelles avec des spectacles, sorties et interventions. L'achat de matériel et fournitures pour les travaux manuels permettant à nos élèves de laisser libre cours à leur créativité et leur expression artistique. L'acquisition de matériel pédagogique pour les classes et la cour de récréation, offrant un environnement d'apprentissage stimulant et adapté aux besoins de nos chérubins.

Tous ces beaux moments n'auraient pu voir le jour sans l'implication et le dévouement de nombreux bénévoles, familles et habitants. C'est grâce à votre mobilisation et votre enthousiasme, à toutes et tous, que ces événements conviviaux ont pu offrir de merveilleux souvenirs à nos enfants.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réussite de cette belle année. Votre soutien et votre participation sont la clé de notre réussite collective. Alors n'hésitez pas à soutenir nos projets en participant à l'appel aux dons en scannant le **QR Code** ci-contre.



Année 2024-2025 – Un nouveau Bureau !

Pierre C.
Trésorier
Papa de Louis (CE2)

Cyril G.
Président Adjoint
Papa d'Aélys (CE1)
et Léana (MS)

Séverine M.
Trésorière Adjointe
Maman d'Alexis (GS)



Tania P.
Secrétaire
Maman d'Eywan
(CE2)

Sandrine P.
Présidente
Maman de Kris
(CE2)

Marie G.
Secrétaire Adjointe
Maman de Côme
(MS)

*Nous fonctionnerons avec une **équipe de 6 personnes**, parents d'enfants de l'élémentaire et de la maternelle, certains pour un mandat supplémentaire, d'autres pour leur premier, une équipe motivée !*

Nous avons hâte de vous retrouver pour cette nouvelle année scolaire 2024-2025 ! Si certains événements sont dédiés aux parents et aux enfants, nous souhaitons partager avec l'ensemble des habitants des moments importants dans l'année. Ainsi, le Marché de Noël sera ouvert à tous et nous espérons vous y accueillir nombreux. L'opération « Croissants » sera également renouvelée.

N'attendez plus, notez d'ores et déjà nos prochains rendez-vous dans vos agendas :

- **Boum d'Halloween – Samedi 16 novembre 2024**
- **Marché de Noël - Samedi 7 décembre 2024**
- **Goûter d'hiver – Vendredi 17 janvier 2025**
- **Chandeleur – Samedi 8 ou dimanche 9 février 2025**
- **Opération Viennoiseries– Dimanche 23 mars 2025 (démarchage le samedi 15 et dimanche 16 mars 2025)**
- **Goûter de printemps – Vendredi 4 avril 2025**
- **Carnaval et Chasse aux Œufs - Dimanche 18 mai 2025**
- **Kermesse de fin d'année scolaire - Vendredi 20 juin 2025 (Spectacle des Enfants) et samedi 21 juin 2025 (Kermesse)**

Ensemble, continuons à créer des souvenirs inoubliables pour nos enfants et à renforcer les liens au sein de notre communauté !

Les Amis des Ecoles



À partir du 8 juillet 2024, Île-de-France mobilités renforce l'offre de bus sur le territoire Centre et Sud Yvelines.

Le TAD Transport À la Demande

TAD
EXCLUSIVEMENT
SUR RÉSERVATION

SUR RÉSERVATION DU LUNDI AU VENDREDI de 9h00 à 18h00 ET LE SAMEDI de 9h00 à 18h00

Appli TAD
Île-de-France
Mobilités

tad.iledefrance-mobilites.fr

09 70 80 96 63
Du lundi au vendredi
De 9h à 18h

RENDEZ-VOUS SUR:

Appli TAD
Île-de-France Mobilités

tad.iledefrance-mobilites.fr

09 70 80 96 63
Du lundi au vendredi de 9h à 18h

QUAND RÉSERVER?

Jusqu'à 30 jours avant le jour de mon trajet et au moins une heure à l'avance.

COMMENT RÉSERVER ?

Sur la plateforme d'Île-de-France Mobilités dédiée au transport à la demande et sur laquelle vous pouvez :

1. Créer votre compte
2. Réserver votre trajet*
3. Suivre votre TàD en temps réel
4. Évaluer votre trajet

DEPUIS LA ZONE SUD

Je me déplace d'un arrêt de la **ZONE SUD** vers l'un des points d'intérêt suivants :

- Gare de Dourdan
- Hôpital de Dourdan
- Longvilliers Gare Routière
- Collège Brassens
- Saint-Arnoult-en-Yvelines
- Ablis Centre

et inversement depuis l'un de ces points d'intérêts vers un point d'arrêt de la zone.

DEPUIS LA ZONE EST

Je me déplace d'un arrêt de la **ZONE EST** vers l'un des points d'intérêt suivants :

- Hôpital de Pédiatrie et de Rééducation de Bullion
- Gare de Prairie de Rambouillet
- Hôpital de Rambouillet
- Espace Rambouillet
- Centre Commercial Bel Air (arrêt Drouette)
- Piscine de Rambouillet
- Piscine des Essarts-le-Roi
- Gare des Essarts-le-Roi
- Collège Racinay Rambouillet
- Arbouville (Lycée de Rambouillet)
- Pôle santé des Essarts-le-Roi (arrêt De Gaulle)
- Gare du Perray-en-Yvelines
- Centre commercial Le Perray-en-Yvelines (arrêt Saint Jacques)
- Les Etangs de Hollande
- Longvilliers Gare Routière

et inversement depuis l'un de ces points d'intérêts vers un point d'arrêt de la zone.

L'application Île-de-France Mobilités permet de trouver votre itinéraire, les horaires et durées de trajet. Les infos trafic vous renseignent sur les perturbations. À télécharger sur vos téléphones.

Le Pass Navigo

Plusieurs tarifs de forfaits selon les zones desservies **86.40 € par mois pour les zones 1 à 5**. Le forfait est remboursé à hauteur de **50 % minimum par les employeurs** aux salariés pour les zones nécessaires aux déplacements domicile-travail.

Pour les seniors de 62 ans et + : le forfait coûte **43,20 € par mois** soit :

- 50 % du tarif du forfait Navigo Mois
- 432 € de moins qu'un forfait Navigo Annuel toutes zones

Le paiement s'effectue uniquement par prélèvement mensuel sur 12 mois.

Des **frais de dossier de 7,60 €** s'appliquent lors de la souscription.

Les lignes de bus qui desservent Longvilliers

Express 10 Gare de Rambouillet Prairie <> Gare de Dourdan

Des bus plus fréquents pour les communes de Longvilliers et Rochefort-en-Yvelines avec 18 allers/retours systématiques en semaine aux arrêts « Village » et « Ecole » (contre 4 passages) et une meilleure connexion à la ligne N en gare de Rambouillet et au RER C en gare de Dourdan depuis les communes de Longvilliers et Rochefort-en-Yvelines.

Circule de 6h06 à 19h41 (Plessis Mornay), du lundi au vendredi Circule de 8h41 à 20h41 le samedi, aucun service le dimanche

Express 91.03 DOURDAN Gare de Dourdan → MASSY Gare de Massy-Palaiseau

Gare de Dourdan, Longvilliers Plessis-Mornay (Péage), Gare autoroutière de Briis-sous-Forges

Circule de 5h04 à 23h04 (Plessis-Mornay), du lundi au vendredi Circule de 6h04 à 22h35 le samedi. Aucun service le dimanche

Cette ligne, la plus fréquentée, emprunte une voie dédiée sur l'autoroute A10

Express 91.02 DOURDAN Gare de Dourdan → ORSAY Gare du Guichet

Gare de Dourdan, Longvilliers Plessis-Mornay (Péage), Gare autoroutière de Briis-sous-Forges, Villebon-sur-Yvette Québec 25, Sterne, Québec 5, Baltique, Les Ulis, Tropic, LFB, Orsay Montlhéry, République, Gare du Guichet

Circule de 5h57 à 20h41, du lundi au vendredi. Circule de 7h16 à 19h50 le samedi
Aucun service le dimanche

Bus 3907A Saint-Arnoult==>Collège des 3 moulins

Dessert : La Bête, Bourgneuf

<https://transitapp.com/fr/region/paris-%C3%AEle-de-france/centre-et-sud-yvelines/bus-3907b>

Bus 3907B Petit-Plessis==>Collège des 3 moulins

Dessert : Reculet, Bouc-Étourdi, Le Plessis-Mornay, Mairie/Village (Longvilliers)

<https://transitapp.com/fr/region/paris-%C3%AEle-de-france/centre-et-sud-yvelines/bus-3907b>

Bus 3930C Saint Arnoult==>Lycée Jules Verne (Limours)

Dessert : Petit-Plessis, Reculet, La Glacière, La Bête, Bourgneuf

<https://transitapp.com/fr/region/paris-%C3%AEle-de-france/centre-et-sud-yvelines/bus-3930c>



Pour ses 1 an, LABAZ, l’appli de la Région destinée aux 15-25 ans, propose aux 500 000 lycéens franciliens une nouvelle aide de 100 euros destinée à financer une partie de leur forfait imagine R. En juin 2023, la Région Île-de-France lançait l’appli LABAZ pour tous les Franciliens de 15 à 25 ans. Objectif de cette nouveauté : donner aux jeunes un accès simple et direct à des aides régionales, à des bons plans ou encore à des jeux-concours qui leur sont réservés.

100 euros pour financer Imagine R

Alors que LABAZ souffle sa 1^{re} bougie, une nouvelle aide de 100 euros est proposée aux 500 000 lycéens d’Île-de-France afin de financer leur forfait imagine R 2024-2025 (dans la limite du reste à charge après déduction des aides départementales).

Elle vient s’ajouter aux 2 aides de 100 euros déjà disponibles sur l’appli :

- l'une pour s’inscrire dans un club de sport ou une association culturelle,
- l'autre pour acheter un vélo mécanique.



Cette aide de 100 euros pour le forfait imagine R fait coup double :

- ◇ redonner du pouvoir d’achat aux familles,
- ◇ encourager les jeunes Franciliens à prendre les transports en commun.

Comment en bénéficier ?

Pour bénéficier de l'aide de 100 euros pour le forfait imagine R, rien de plus simple.

Il suffit de :

- télécharger gratuitement l’appli LABAZ,
- remplir le formulaire de demande de l’aide imagine R qui sera disponible à compter du 28 septembre 2024.

Les remboursements interviendront à partir de la mi-novembre 2024. 100 euros seront ainsi pris en charge sur les 382,40 euros du coût du forfait imagine R.

Cette aide est cumulable avec d'autres aides.

[Plus d'infos sur Imagine R.](#)

Fête du village 29 juin 24

Malgré une météo incertaine, la fête de Longvilliers a encore réuni cette année plus de 200 convives. Le bar servait la désormais traditionnelle sangria de Jean-Christophe, accompagnée de bière, jus de fruits et toasts, pendant que les cuisiniers enfilent les énormes jambons sur les broches des barbecues.

Un très beau feu d'artifice enflamma le ciel !

P. Canal



Dès le matin, il s'agissait de préparer la cuisson au court bouillon. Nécessite des hommes d'expérience !



Tout l'art du rôti. La viande sera moelleuse.



La laborieuse phase d'installation des tables et chaises



Ca se présente bien !



Délicate opération d'embrochage !



Prêts pour le service !



Les journées du patrimoine de 2024 ont été organisées cette année en partenariat avec l'association Saint-Cyr et Patrimoine sur le thème : *Saint-Cyr et Longvilliers durant la guerre de 1939-45*. Deux expositions dans les deux villages évoquaient les vies de nos parents durant cette dramatique époque. Devant les nombreux posters et objets des deux expositions, rappelant les crashes d'avions, le calvaire, les réquisitions, les restrictions, les évasions... les souvenirs étaient au rendez-vous, parfois drôles, souvent émouvants ou cocasses.

Le samedi matin, Saint-Cyr inaugurait une plaque à la mémoire de Daniel Naprous, originaire du lieu, sans oublier un hommage rendu à Guillemette et Timen Spyker, tous trois grands résistants. Le groupe les Improsteurs a ensuite rappelé des moments de la résistance au moyen de saynètes fort spirituelles.

Un grand merci à toutes les personnes interviewées qui se sont aimablement prêtées à la quête de leurs souvenirs, matériels ou oraux.

Plus de cent personnes à Longvilliers ont visité l'exposition, très attentives à la lecture des posters. Commentaires et questions allaient bon train. De quoi récompenser les organisateurs. Merci.

Et maintenant, quel projet pour 2025 ? Idées et participation sont bienvenues.

P. Canal



Visitez nos sites, vous y retrouverez ces journées et plus...

www.stcyrepatrimoine.fr

www.chplongvilliers.org

Sortie des CCAS au château de Chamerolles le 11 septembre 2024



Cette sortie organisée par Bullion avait tout pour plaire. Une heure de trajet en car, une météo clémente, le cadre exceptionnel de ce château encore richement meublé et la découverte des secrets de la parfumerie animée par des guides compétentes.

Sans oublier un très sympathique déjeuner dans un restaurant de proximité.

Une bucolique déambulation dans les jardins conclut agréablement l'après-midi.



L'orgue à parfums et le musée des flacons aux signatures célèbres, Lalique, Daum...



Au cours d'une séance de travaux pratiques, notre animatrice proposait à l'identification différentes fragrances issues de l'orgue à parfums.

P. Canal

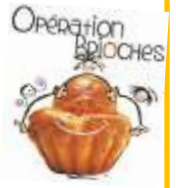
Commission Action Sociale, Familles, Aînés



Le 11 juillet dernier, nous avons donné aux aînés qui le souhaitent une brioche et un pot de confiture. Petit moment qui nous permet de passer quelques minutes avec eux.

M. Meunier

POUR NOS AÎNÉS



LES 4
CCAS



Les CCAS de Bonnelles, Bullion, Longvilliers et Rochefort-en-Yvelines sont heureux de vous convier à un apéritif amical, organisé par la commune de Rochefort-en-Yvelines



Samedi 12 octobre 2024, à 12h30

**à la salle polyvalente de Rochefort-en-Yvelines
chemin de l'Ancienne Gare**

Les 4 CCAS vous propose
Sortie illumination de Chartres

Vendredi 25 Octobre 2024 à 17h30

Réponse avant le 18 octobre 2024



Nous allons passer un bon moment en dînant au restaurant « Tomate et Piment » situé en centre-ville.



Nous prendrons ensuite le petit train pour une balade dans Chartres, afin d'admirer les illuminations.

Retour de Chartres aux alentours de 22h00, pour un retour sur Bullion estimé à 22h30.

Pour vous inscrire à cette sortie, merci de déposer en mairie le coupon réponse, accompagné d'un chèque 59 € par personne (tout inclus) à l'ordre **RAM CCAS Bullion**.

Sortie de Noël pour les seniors !

La date vous sera communiquée prochainement par flyer.

Nous vous emmènerons à Épernon (35 min de trajet). La cité d'Épernon s'est construite sur un éperon rocheux – d'où elle tient son nom – qui surplombe une vallée à la confluence de trois rivières : la Drouette, la Guesle et la Guéville.

Au programme, visite pédestre des principales curiosités de la ville : les remparts, le pressoir, l'ancien château sur le plateau de Diane, le front de taille du grès, la ville médiévale, l'Eglise et la momie. Après la pose **déjeuner** au prieuré, nous terminerons la journée par le conservatoire des meules et pavés. Fin vers 16h30. Toutes les visites autour du centre ville impliquent peu de marche.

Surveillez vos boîtes aux lettres, un flyer vous sera déposé.



La salle des pressoirs



Les carrières et le front de taille



Le conservatoire des meules et pavés

Pour en savoir plus : <https://ville-epernon.fr/decouvrir/patrimoine-et-histoire/lieux-remarquables/>

Création d'un magnifique terrain de pétanque (2 parcours)

au Bourg de Longvilliers !

Cette petite phrase « On tire ou on pointe ? », vous l'avez forcément entendue que vous soyez compétiteur, amateur ou bien encore spectateur, alors avis à tous les passionnés de pétanque ! Vous en rêviez, Rambouillet Territoires l'a créé et nous les remercions bien sincèrement !

Le terrain de pétanque vient juste de se terminer au Bourg de Longvilliers (derrière l'église).

Un p'tit bonheur à venir découvrir dans les prochaines semaines avec pourquoi pas un jour, l'organisation de tournois locaux...

Et oui, Il n'y a pas que dans le sud de la France que la pétanque est un sport national !

Ne l'oublions pas, cette activité est synonyme de bien être : pleine d'avantages, elle peut se pratiquer aussi bien en hiver, qu'au printemps, à l'été comme à l'automne et c'est un jeu accessible à tous, peu importe l'âge ou le niveau de compétence.

Ce sport bon pour la santé allie adresse, concentration et équilibre. La pétanque reste un excellent moyen de se divertir à moindre coût pour passer un bon moment en famille, entre amis et/ou voisins !



Nous vous attendons sur l'une de ses 2 pistes pour venir exercer et partager vos techniques et tactiques de boulistes !

A très bientôt, pour un pur moment de délasserment du corps et de l'esprit !

S. Carrico

L'histoire de la pétanque

Sources : Wikipédia / FFPJP

Le jeu de boules aurait été créé en Gaule. Les boules ont d'abord été en argile, en pierre, puis en bois et enfin en acier, mais, après les « bouleurs » du Moyen Âge, l'âge d'or des boules en tous genres fut certainement la Renaissance où la noblesse s'empara du jeu au même titre que le bilboquet et le jeu de paume (qui deviendra le tennis). Pour des raisons obscures, il semblerait que le jeu de boules ait été interdit au peuple de 1629 à la Révolution.

Dès le début du XIXe siècle, le jeu de boules (dont l'interdiction n'a d'ailleurs jamais été tout à fait respectée) est répandu du nord au sud de la France.

En 1850, la première société officielle, « le Clos Jouve », fut fondée dans la région de Lyon puis, en 1906, la Fédération lyonnaise et régionale ouvre la voie en 1933 à la Fédération nationale des boules qui deviendra Fédération française de boules (FFB) en 1942. Bien que regroupant nombre de jeux de boules (« boule des berges », « boule en bois », « jeu provençal »), la FFB fut dominée par le jeu de boule lyonnaise (128 000 joueurs en 1945), jusqu'au début du XXe siècle.

Au XIXe siècle, alors que chaque région, ou presque, introduit une variante d'usage, les Méridionaux se passionnent pour la longue ou jeu provençal avec des règles simplifiées, le libre choix du terrain, mais où les tireurs font trois pas de course pour prendre leur élan.

Le jeu provençal donnera naissance en 1907 à la pétanque, lors de la partie historique à La Ciotat où un champion de jeu provençal, Jules Hugues dit « Lenoir », ne pouvant plus jouer à son jeu préféré à cause de ses rhumatismes, s'est mis un jour, à tracer un rond, envoyer le but à 5-6 m, et, les « pieds tanqués », à jouer ses boules pour se rapprocher du cochonnet. Ceci se passait sur le terrain de boules d'un café « La boule étoilée » (terrain baptisé ainsi en clin d'œil aux boules cloutées de l'époque) dont les propriétaires s'appelaient Ernest et Joseph Pitiot. Les deux frères comprirent vite l'intérêt de ce sport, notamment Ernest qui s'appliqua à en finaliser les règles.

Il faudra néanmoins attendre le premier concours officiel à La Ciotat en 1910 pour que le mot soit officialisé. Le terme vient des mots de l'occitan provençal pè « pied » et tanca « pieu », donnant en français régional l'expression « jouer à pétanque » ou encore « pés tanqués », c'est-à-dire avec les pieds ancrés sur le sol, par opposition au jeu provençal où le joueur peut prendre de l'élan.

Les innovations sont les suivantes :

- le jeu se pratique sur un terrain plus court ;
- le joueur lance sa boule sans élan ;
- les pieds joints, à partir d'un cercle tracé au sol.

La première boule en acier aurait été fabriquée en 1927 à Saint-Bonnet-le-Château, qui abrite à présent le Musée international pétanque et boules. La même année, les règles de la pétanque furent codifiées, mais ce n'est qu'en 1930 que les traditionnelles boules en bois cloutées furent remplacées par celles en acier. C'est à Jean Blanc que l'on doit cette évolution.

La Fédération française de pétanque et de jeu provençal (FFPJP) voit le jour le 31 juillet 1945 quand, forte de ses 10 000 membres, elle peut enfin quitter la section provençale de la FFB. Quant à la Fédération internationale, elle fut fondée le 8 mars 1958 à Marseille, même si c'est en Belgique, à Spa, que ses premières bases furent jetées, un an plus tôt.

En 2005, le jeu traditionnel devenu sport qu'est la pétanque est déclarée « sport de haut niveau » par le Ministère en charge des Sports.

Aujourd'hui en 2023, la FFPJP rassemble près de 280 000 licenciés, ce qui en fait d'elle la première fédération au monde dans ce sport.



POLO CLUB LA MARIANA

PROGRAMME DES TOURNOIS SAISON 2024



28 SEPTEMBRE 6 OCTOBRE	COUPE DE FRANCE		2/4
19/20 OCTOBRE	CHALLENGE DE FRANCE		-1/+1
02/03 NOVEMBRE	COPA LOS ARBOLES DE ORO		-1/+1

*Le Polo Club de la Mariana se réserve le droit de modifier le nom et les dates des tournois.

Adhésion à l'Union et **Inscriptions**
aux activités de l'Union
pour la saison 2024-2025,
en ligne à partir du
1er septembre 2024.



Réserve Naturelle DES ÉTANGS DE BONNELLES



Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, la commune de Bonnelles et l'association Bonnelles Bullion Nature vous invitent à participer aux **chantiers mensuels d'entretien de la réserve**.

La dynamique des zones humides est forte dans la région, et impose une pression importante sur les espaces naturels vite menacés de refermeture à défaut d'entretien, ce qui contribue à en réduire la biodiversité mais aussi l'accessibilité. **Toutes les énergies sont utiles et les opérations réalisées sont accessibles à tous** (coupes, tailles, défrichage, débroussaillage) !

L'outillage est fourni par le Parc, qui coordonne ces chantiers, pensez toutefois à prendre des vêtements adaptés à la saison, et vos équipements de sécurité habituels (gants de jardinage, chaussures renforcées, etc.). **Rendez-vous à 14h sur le parking des écoles !**



DATES DES PROCHAINS CHANTIERS DU MERCREDI (2024-2025)	
ÉTÉ 2024	18-sept
AUTOMNE 2024	16-oct
	20-nov
	18-déc
HIVER 2025	15-janv
	19-févr
	19-mars



Envie de participer aux chantiers mensuels d'entretien de la réserve de Bonnelles, le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse, la commune de Bonnelles et l'association Bonnelles Bullion Nature vous y attendent avec plaisir !

Ci-contre les prochains RDV proposés à l'automne mais aussi début dès 2025.

S. Carrico

Recensement militaire 4^e période 2024

Jeunes filles et garçons nés entre le « 1^{er} octobre et le 31 décembre 2008 »,

faites vous recenser à la mairie **avant le 31 décembre 2024**.



Si vous avez oublié de vous faire recenser avant cette date, veuillez passer à la mairie afin de régulariser votre situation.

Le Centre du service national de Versailles recevant un grand nombre d'appels téléphoniques, nous vous conseillons de les contacter en créant votre compte personnel pour accéder aux informations disponibles sur le site « majdc.fr » ou par courriel à l'adresse suivante :

dsn-esnidf-csn-versailles.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Entretien éclairage public

Merci de bien vouloir nous signaler les dysfonctionnements que vous pouvez rencontrer sur l'éclairage public pour une intervention de la société **QUEKENBORN** dans les meilleurs délais.



Numéros utiles :

- Gendarmerie / Police secours : 17
- Pompiers : 18
- SAMU/SMUR : 15
- SAMU SOCIAL : 115
- Hôpital Dourdan : 01 60 81 58 58
- Hôpital Rambouillet : 01 34 83 78 78
- CPAM : 36 46
- Enfance Maltraitée : 119
- Enfants disparus : 116 000
- Fil Santé Jeune : 22 24
- Personnes âgées maltraitées : 39 77
- SOS Médecin : 36 24
- Urgence Sourds et Malentendants : 114
- Violences conjugales : 39 19
- Informations Coronavirus : 0 800 130 000 (appel gratuit depuis un poste fixe)
- Pharmacie de garde : composez le 15
- Urgence vétérinaire 24h/24 : 3115 (appel gratuit)
- Maltraitements animaux : 3677
7 jours sur 7/ prix d'un appel local
Du lundi au vendredi de 9h à 19h – Samedi : 10h à 19h
Dimanche et jour férié : de 10h à 17h
- Numéro d'assistance aux voyageurs à bord des trains SNCF : 3117 (24h/24 et 7j/7, appel non surtaxé)
- Harcèlement scolaire & Cyber harcèlement pour les mineurs : 3018

TRIBUNAL DE PROXIMITE DE RAMBOUILLET
56 rue Gambetta 78120 RAMBOUILLET



PROTECTION DES MAJEURS

Sauvegarde ? Curatelle ? Tutelle ? Habilitation familiale ?
De quoi s'agit-il ? Quels sont mes droits ?

Des mandataires professionnels sont là pour répondre à vos questions :

Au tribunal trois lundis après-midi par mois de 13h30 à 16h

Gratuit et sans rendez-vous : contactez le tribunal pour connaître les dates précises au 01 30 46 29 60



Ce tribunal juge toutes les affaires civiles pour lesquelles la demande porte sur des sommes inférieures à 10 000 euros :

- litiges liés aux accidents de la circulation,
- conflits relatifs au paiement des charges de copropriété,
- dettes impayées,
- livraisons non conformes,
- travaux mal exécutés,
- demandes de dommages et intérêts
- remboursement d'un produit ou d'un service...

Il est également chargé des affaires relatives aux tutelles.



BRUITS de voisinage

Tous responsables
Tous concernés

Choisir le
bon moment

c'est moins
dérangeant!



ARTICLE 4: Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :



- les jours ouvrables de 8H00 à 12H et de 13H30 à 19H30
- les samedis de 9H00 à 12H00 et de 14H30 à 19H00
- les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00

Extrait de l'arrêté relatif à la lutte contre le bruit et les nuisances du 06 septembre 2016—Commune de Longvilliers



**ELAGAGE AU DROIT
DU DOMAINE PUBLIC**

[UN DEVOIR]*

NON !

NON !

DOMAINE PUBLIC **PRIVÉ** **TROTTOIR**

* Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voies). Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 114-2-5° du Code de la voirie routière). La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survient en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

Vérifiez en ligne si votre véhicule est en fourrière



Nouveauté : grâce à un service initié par le ministère de l'Intérieur, vous pouvez désormais retrouver un véhicule (voiture, moto, scooter) mis en **fourrière** en toute **autonomie**.

Peut être avez-vous déjà eu la désagréable surprise de découvrir que votre voiture n'était plus garée là où vous l'aviez laissée ? Vous ignorez où la retrouver. Une initiative de la **Délégation à la sécurité routière** vient simplifier cette démarche pour tous les conducteurs.

Le système d'information des fourrières automobiles vous permet de vérifier si votre véhicule a été placé en fourrière. Le dispositif est simple : il vous suffit de saisir votre numéro d'immatriculation dans la barre de recherche. S'il est enregistré dans la base de données, vous recevrez instantanément sa localisation ainsi que les coordonnées de la fourrière dans laquelle il se trouve.

Trois exceptions

À ce jour, le service répertorie **plus de 1 100 lieux de dépôt en France**, sauf les villes de :

- **Paris (75)** qui dispose de son site dédié : [Paris Fourrière](#).
- **Bordeaux (33) et Toulouse (31)** pour lesquelles un déplacement au [commissariat ou en brigade de gendarmerie](#) est nécessaire.

À noter : avant de récupérer votre véhicule à la fourrière, vous devez vous déplacer en commissariat ou en brigade de gendarmerie pour demander l'autorisation définitive de sortie du véhicule (main levée). Vous devrez présenter une carte grise, un permis et l'assurance.

Pour accéder au service en ligne, consultez notre démarche : [Retrouver son véhicule mis en fourrière](#).

Source : <https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/>

Le passage à l'heure d'hiver entraîne chaque année une recrudescence des accidents des piétons. Tous nos conseils pour voir et être vu.

La baisse de luminosité entraîne un problème de visibilité des piétons, cyclistes et utilisateurs de trottinette. En effet, en heure d'hiver, la visibilité est plus faible pendant les heures de pointes (matins et soirs) et les usagers vulnérables sont plus exposés au risque d'accident.

La mortalité routière des piétons atteint en effet son maximum en automne / hiver : près de la moitié des piétons tués chaque année le sont sur les quatre mois d'octobre à janvier. Et dans les jours qui suivent le changement d'heure, le nombre de morts parmi les piétons augmente de 42 % entre 17h et 19h.

Passage à l'heure d'hiver

Nous passerons à l'heure d'hiver dans la nuit du samedi 26 au dimanche 27 octobre 2024

- 1 heure

À 3 heures du matin il sera alors 2 heures.



Nous gagnerons 1 heure de sommeil.

Conseils pour les piétons

- **Restez visible en portant des couleurs claires ou un accessoire réfléchissant.**

Le simple fait d'avoir sur soi un accessoire réfléchissant permet d'être vu plus tôt par les automobilistes. Dans les phares d'une voiture, les piétons sont visibles à seulement 20 mètres lorsqu'ils sont vêtus de noir. Or, à 50 km/h, une voiture a besoin au minimum de 25 mètres pour s'arrêter sur sol sec (38 mètres sur sol mouillé). Avec des accessoires réfléchissants, les piétons sont visibles à 150 mètres.

- **Parents, préférez également des vêtements clairs et cartables équipés de bandes rétro-réfléchissantes pour vos enfants.**
- **Utilisez les passages protégés.**

Le passage pour piétons reste l'endroit le plus sûr pour traverser. Par ailleurs, le code de la route (article R412-37) précise que : « Les piétons doivent traverser la chaussée en tenant compte de la visibilité ainsi que de la distance et de la vitesse des véhicules. Ils sont tenus d'utiliser, lorsqu'il en existe à moins de 50 mètres, les passages prévus à leur intention. »

- **Traversez en toute prudence.**

Avoir la priorité ne signifie pas traverser sans précaution, en particulier dans la pénombre. Marchez sur le côté gauche de la chaussée pour bien voir les véhicules arrivant en face. En traversant, regardez à gauche, à droite, puis à nouveau à gauche.

Conseils pour les automobilistes

- **Ralentissez à l'approche d'un passage piétons.**

Mieux vaut être prévoyant, alors anticipez et ralentissez avant un passage pour piétons, surtout dans la pénombre. Vous devez être capable de vous arrêter avant le passage, car des piétons sont susceptibles de surgir. Par ailleurs, le code de la route (article R414-5) précise « qu'à l'approche des passages prévus à l'intention des piétons, les conducteurs ne doivent effectuer de dépassement qu'après s'être assurés qu'aucun piéton n'est engagé sur le passage. »

- **Respectez la priorité aux piétons.**

Lorsque vous approchez d'un passage pour piétons, cédez le passage au piéton qui traverse ou qui est sur le point de traverser. Pour mémoire, vous risquez une amende de 135 euros et la perte de 6 points sur votre permis de conduire en cas de non-respect de cette obligation.

- **Circulez les vitres sèches et désembuées.**

Les reflets masquent la présence d'un piéton.

- **Restez distant.**

Écartez-vous au moins un mètre des trottoirs pour la sécurité des piétons et des cyclistes.



Source : <https://www.securite-routiere.gouv.fr>



ACCÈS AUX SERVICES

- Dès validation de l'inscription Pass+
- Un courriel de confirmation est envoyé à chaque bénéficiaire

POUR VOUS AIDER :

09 69 32 60 92
(numéro non surtaxé)

Du lundi au vendredi
de 9h à 19h

Inscriptions sur passplus.fr

»» www.yvelines.fr
»» www.passplus.fr

* Les jeunes âgés de 15 à 18 ans ne sont plus éligibles à compter du 1 juin 2024. Voir conditions sur passplus.fr

Yvelines
Le Département

Année scolaire 2024-2025

**TU ES COLLÉGIEN* ?
PLUTÔT CULTURE OU SPORT ?**

Rendez-vous sur passplus.fr pour choisir tes activités.

Jusqu'à 100 € offerts par ton Département !

Yvelines
Le Département



Si vous ne le connaissez pas encore, vous allez l'adorer !

Compagnon indispensable de vos sorties loisirs à petits prix, le Pass Malin c'est -15 % minimum dans plus de 80 des plus grands sites touristiques des Yvelines ET des Hauts-de-Seine !

Châteaux, fermes pédagogiques, zoo, promenade dans les arbres... Voici des idées de sorties au grand air pour apprendre tout en s'amusant !

Aides financières « Rénovation énergétique »

Vous avez besoin d'améliorer l'isolation de votre logement ? De diminuer votre facture de chauffage ? D'une chaudière plus performante ? Vous pouvez prétendre à des aides pour financer les travaux de rénovation énergétique de votre logement !

Il existe une multitude d'aides financières liées à vos besoins d'éco rénovation, quelques exemples ci dessous pour vous aider dans vos éventuelles recherches, le mieux étant encore de consulter le site mis en place par le gouvernement sur : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/aides-renovation-energetique>



L'Éco prêt à taux zéro : ce prêt permet de financer la rénovation énergétique des logements sans avoir à faire d'avance de trésorerie. De plus, le taux d'intérêt du crédit est nul et le montant de celui-ci peut aller jusqu'à 50 000 euros. Pour consulter les conditions d'éligibilité de l'éco prêt à taux zéro, rendez-vous sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905>

Le chèque énergie : c'est une aide nominative qui permet d'aider au paiement des factures d'énergie du logement et de faire face à la montée exceptionnelle des prix de l'énergie, notamment l'électricité et le gaz. Son montant est de 100 €.

<https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/eligibilite>



MaPrimeRénov' : elle remplace le crédit d'impôt transition énergétique et les aides de l'Anah « Habiter mieux agilité ». Cette aide est ouverte à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus. Le logement doit être construit depuis au moins 15 ans ou depuis au moins deux ans lors du remplacement d'une chaudière au fioul. Le montant de la prime est calculé en fonction des revenus et du gain écologique des travaux. Vous pouvez déposer votre demande directement sur le site :

<https://www.maprimerenov.gouv.fr/> ou <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17134>

MaPrimeRénov' Sérénité : cette aide financière et de conseil permet aux ménages ayant de faibles revenus d'être assistés dans leur projet de rénovation énergétique. Pour accéder à cette aide, il suffit de faire une demande en ligne. Pour cela, vous devez d'abord vous créer un compte personnel sur le site dédié aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) : https://monprojet.anah.gouv.fr/po/demarche/infos_po.



La TVA à 5,5% : pour des travaux de rénovation énergétique, certains particuliers peuvent bénéficier d'une TVA à taux réduit de 5,5 %. Retrouvez le formulaire d'attestation sur le site du service public (<https://www.service-public.fr>).

L'aide des entreprises de fourniture d'énergie : les entreprises de fourniture d'énergie (EDF, Total, etc.) proposent des aides pour la réalisation de travaux d'économies d'énergies (diagnostics, conseils, prime, prêt à taux bas, etc.).

La réduction d'impôt "Denormandie" : elle permet aux particuliers qui achètent un logement à rénover d'avoir une réduction d'impôt sur le revenu. Vous pouvez en savoir plus sur le site du service public (<https://www.service-public.fr>).



S. Carrico

La bibliothèque



CONTACT :

bib.rochefort@wanadoo.fr

01 86 04 32 60

HORAIRES :

Lundi : 9h – 12h (sauf vacances scolaires)

Mardi : 9h – 12h et 16h30 – 18h30

Mercredi et samedi : 14h30 – 18h

TARIFS :

Individuel : 20 €

Famille : 25 €

Pass Plus pour les collégiens

La bibliothèque propose ateliers, heure du conte, prix littéraires...

SEPTEMBRE - OCTOBRE



La bibliothèque retrouve
ses horaires et ses animations.

Ateliers, Heure du Conte, Prix du Roman de Rochefort
Et... Rentrée littéraire !

A très bientôt !

Prochaines navettes : 8 et 22 octobre

Le réseau Chemin Lis@nt vous donne accès aux livres des 10 bibliothèques.

Les navettes apportent les livres réservés, deux fois par mois.

Toutes les infos sont à retrouver sur le site du réseau.

<https://cheminlisant.opac-x.com/accueil>



Chemin lis@nt
RESEAU DES BIBLIOTHEQUES
MEDIATHEQUES & DU SUD YVELINES





[CONFÉRENCE PARENTALITÉ]

**ÊTRE PARENT
D'UN ENFANT DE 0 À 3 ANS
AUJOURD'HUI**

Conférence animée par **Élise Fournier**,
conférencière, consultante en parentalité,
et formatrice pour les professionnels
en lien avec les enfants et les familles.

JEUDI 7 NOVEMBRE 2024 • 19h30

Salle polyvalente
2 rue des Noyés • 78125 Hermeray



ENTRÉE LIBRE
Accueil des participants à partir de 19h15

« Une réflexion bienveillante sur nos préoccupations de parents,
au détour des besoins fondamentaux du tout-petit »



Le Bureau Mobile de l'Étincelle

pour l'accueil des femmes victimes de violences
prend la route des Yvelines



Permanences
Octobre 2024

- | | | |
|---|--|--|
| 01/10/2024 - 10h-12h
Plaisir
Halle du Marché, côté rue Pasteur | 02/10/2024 - 10h-12h
Auffargis
Foyer rural
27 rue des Vaux de Cernay | 02/10/2024 - 14h-16h
Dampierre-en-Yvelines
Foyer rural
8 rue de la Grand Vigne |
| 03/10/2024 - 10h-12h
Bougival
18 quai Bussy d'Angles | 03/10/2024 - 14h-16h
Le Chesnay-Rocquencourt
2 place de l'Église de Ville | 05/10/2024
Raizeux
Établissement Multi-Villages |
| 08/10/2024 - 10h-12h
Chatou
Parking du Centre Social La Girafe | 09/10/2024 - 10h-12h
Bonnières-sur-Seine
1 rue Valère Hageman | 09/10/2024 - 14h-16h
Mantes-la-Ville
Place du Marché |
| 10/10/2024 - 10h-12h
Fontenay-le-Fleury
Place du 8 mai 1945 | 15/10/2024 - 10h-12h
Maurepas
Rond-point Jean Moulin
Parking derrière le relais Marianne | 15/10/2024 - 14h-16h
Saint-Cyr-L'École
Parking - 2 rue Gérard Philippe |
| 16/10/2024 - 10h-12h
Gargenville
31 rue Jean Jaurès | 16/10/2024 - 14h-16h
Reynes
Place du 8 mai 1945 - devant la Mairie | 17/10/2024 - 10h-12h
Mittainville
À côté de la Salle des Fêtes
rue de la Marie |
| 17/10/2024 - 14h-16h
Raizeux
2 route des Ports | 22/10/2024 - 10h-12h
Hermeray
4 rue de la Mairie | 22/10/2024 - 14h-16h
Rambouillet
Parking de l'Hôpital
en face du pavillon n°12 |
| 23/10/2024 - 10h-12h
Conflans-Sainte-Honorine
31 résidence des Oies | 23/10/2024 - 14h-16h
Chambourcy
Parking du C.Cal Carrefour
Point Scission / Rens Colls | 24/10/2024 - 10h-12h
Rosny-sur-Seine
8 rue Dethan |
| 24/10/2024 - 14h-16h
Aubergenville
25 route des Quatre Sous | 29/10/2024 - 10h-12h
Mantes-la-Jolie
Parking de l'Hôpital | 29/10/2024 - 14h-16h
Magnanville
61 rue des Pivoines |
| 30/10/2024 - 10h-12h
Trappes
22 rue Maurice Ravel
Parking de l'Opéra 1901 Maison des Associations | 30/10/2024 - 14h-16h
La Verrière
2 avenue des Isles | 31/10/2024 - 10h-12h
Saint-Arnoult-en-Yvelines
10 rue de Guermont |
| | 31/10/2024 - 14h-16h
Le Perray-en-Yvelines
Champ de foire | |

Accueil téléphonique au **0610 407 407**
etincelle@chrs-aquinox.fr



0 800 112 112

**Ceci n'est pas
un spam !**



Les **services d'urgence**
vous **rappellent** désormais
avec le **0 800 112 112**.



Pensez à **enregistrer** dès maintenant
ce numéro **dans vos contacts**.



Les vacances d'automne

RAMBOUILLET TERRITOIRES
OFFICE DE TOURISME

Les sorties de l'Office de Tourisme Vacances de la Toussaint

Mercredi 23 octobre
Randonnée à Gambaiseuil
Départ : 14h30 - Tarif : 5€ - 8km

Vendredi 25 octobre
Balade commentée sur l'ancienne voie ferrée
Paris-Chartres
10h - Tarifs : 3€/5€

SUR RÉSERVATION : 01 34 29 21 21 - CONTACT@RAMBOUILLET-TOURISME.FR

VIENS PRÉSENTÉ
UN MONDE SPECTACULAIRE INVENTÉ ET PARTAGÉ

Dystopla

LA MAISON HANTÉE #3

DU 22 OCTOBRE AU 10 NOVEMBRE

TOUT PUBLIC
JEANES DE 10 ANS ET +
RENNELLES (78)

COMPAGNIE PIXOM
www.pixom.org

C'EST PAS QUE SORCIER

BERGERIE NATIONALE
RAMBOUILLET

DU 21 OCT. AU 5 NOV.
NOCTURNE 1^{er} NOV.

La Bergerie Nationale

@bergerie_nationale
BergerieNationaledeRambouillet

Bar des SPORTS

Adaptation*
Mise en scène
Isabelle Ménard
Maquillage
Cécile Ernel

* d'après la pièce de J.F. Martens

avec
Angèle Calmejane
Jean-Christophe Calmejane
Jacqueline Daëlle
Sébastien Dak
Gaëlle Dromet
Daniel Grou
Melline Héror
Sophie Oury
Pascal Raimond
Laurent Rousselle

Théâtre Ponthévrard

Salle des fêtes

samedi 9 novembre -> 20h30
dimanche 10 novembre -> 16h

Participation au chapeau
Réservation vivement conseillée
theatraponthevrard@orange.fr

Spectacle avec entrée (bar)

club des

PARC FORESTIER ET ANIMALIER
ESPACE RAMBOUILLET

LES ESPRITS DE LA FORÊT

CONTES ET LÉGENDES D'AUTOMNE

Un événement unique empreint de féérie et de magie dans un écrin de nature pour ravir petits et grands !

du 19/10 au 3/11/2024

21^{ème} SALON DU VIN ET DES SAVEURS



9 et 10 NOVEMBRE 2024

Samedi 10h à 20h Dimanche 10h à 18h

DOURDAN

Salle des fêtes – Rue D'ORSONVILLE

ENTRÉE 2€50

Verre à dégustation offert



Organisé par le ROTARY CLUB DE DOURDAN

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé

Imprimé sur la mairie de Dourdan

BLOND AND BLOND AND BLOND
font leur petit

Kabaret



LE 09 NOVEMBRE 2024
à l'Espace Culturel Etincelle

réservations : etincelleablis.fr

CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES

MARCHÉ

CRÉATEURS ET ARTISANS D'ARTS

Samedi 9 et dimanche 10
novembre 2024

Salle des fêtes
6 chemin de l'Essart



Bijoux, Accessoires en tissu, strâpes rêves,
fleurs séchées, fondants parfumés, décorations
en bois, perles, accessoires en résine, coocôtes,
macramé, sac à main, accessoires en cuir
et bien d'autres.

Restauration sur place

Visite du Château de Dampierre

Le samedi 16 Novembre 2024

Résidence du cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Reims et duc de Chevreuse, le château du XVI^e siècle est jugé trop austère, il est transformé, agrandi.

Au cours du XVII^e siècle, le château arrive dans la famille de Luynes, par la veuve de Charles d'Albert, favori de Louis XIII.

Par mariage avec la fille aînée de Colbert, le duc Charles Honoré d'Albert, devenu nouveau maître des lieux, entreprend une véritable reconstruction du château, adaptant la demeure au goût du jour en harmonisant l'ensemble et en faisant appel au Premier architecte du roi, Jules Hardouin-Mansart. La famille de Luynes en a été propriétaire pendant près quatre siècles.

Le château est depuis 2018 propriété d'un passionné d'histoire de l'art et de l'architecture du XVII^e siècle et d'attelages.

En exclusivité 2024, visitez l'intérieur du château avant restauration.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE A L'OFFICE DU PATRIMOINE

Horaires : 15h
Durée : 1h30
Tarifs : 22€ Adhérent
28€ Non-Adhérent



Office du Patrimoine Culturel et Naturel - Haute Vallée de Chevreuse
25, rue de la République - 78470 Saint-Nicolas-Chévreuse
01 30 52 22 40
Contact : op@chevreuse.fr - www.opchevreuse.fr



16^{ème} BIENNALE de SCULPTURE et PEINTURE ANIMALIÈRES de RAMBOUILLET

Du 12 au 27 octobre 2024
Salle Patenôtre
64 rue Gambetta 78120 - Rambouillet



David BENOÎT
Invité d'honneur sculpteur



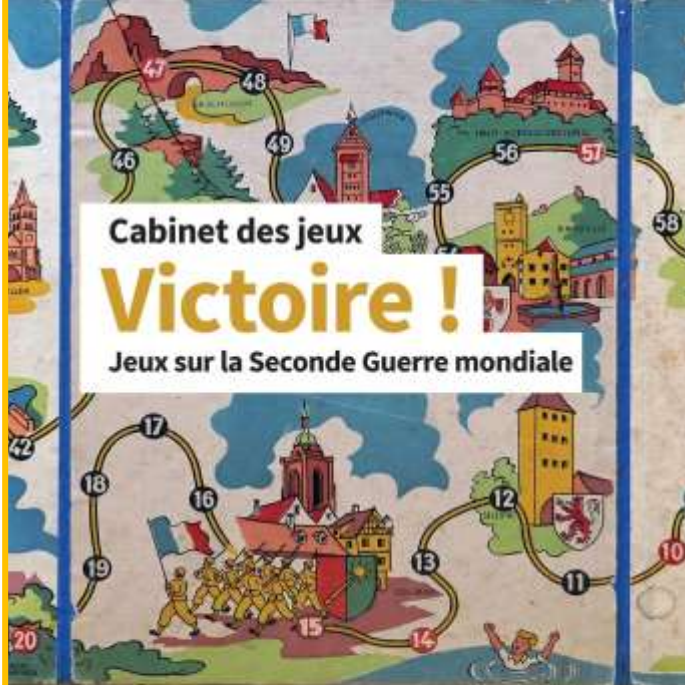
Daniela BECK
Invité d'honneur peintre

Autour de nos invités d'honneur
Entrée libre
Du lundi au vendredi : 13h30 – 18h30
Du samedi au dimanche : 10h00 – 19h00
www.rambouilletartsetpartage.fr




PALAIS DU ROI DE ROME
MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE

Collections municipales



Cabinet des jeux
Victoire !
Jeux sur la Seconde Guerre mondiale

Entrée libre et gratuite

Palais du Roi de Rome 52-54 rue de Gaule 78120 Rambouillet
01 75 03 44 56 | www.rambouillet.fr | @palaisduroiderome

ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE | MARDI, JEUX, VENDREDI : 10H00 - 18H / SAMEDI : 10H00 - 13H00 ET 14H00 - 18H / DIMANCHE : 10H00 - 18H



STAGE 2024

POIGNY-LA-FORÊT
21 AU 25 OCTOBRE 2024
Stade Henri Emile



AFM TELETHON

TRAIL DES ARPENTS Organisé par Alternance 3R

DIMANCHE 8 DÉCEMBRE 2024
LE PERRY-EN-YVELINES

2 BOUCLES
17 & 33 KM

Yvelines Le Département

AFM TELETHON

INFOS TRAILDESARPENTS.COM/



HERMERAY EXPO Champi- gnons



organisée par le
CERF
www.cerf78.fr

Salle polyvalente
Par des Muses (parking église d'Hermeray)
Samedi : 14h - 18h
Dimanche : 10h - 12h / 14h30 - 18h
Entrée gratuite

26-27 octobre

APORTEZ VOS CUEILLETES

Cueillette des champignons



Au cours de la cueillette

- Ramassez uniquement les champignons que vous connaissez : **au moindre doute**, ne consommez pas la récolte avant de l'avoir faite contrôler par un pharmacien ou une association de mycologie ;
- **Méfiez-vous des applications** pour l'identification des champignons : le risque d'erreur est élevé.

Lors de la consommation

- Avant la cuisson, prenez une **photo** de votre cueillette, elle sera utile en cas d'intoxication ;
- Ne consommez **jamais** les champignons sauvages **crus** : les cuire 20 à 30 min à la poêle ou 15 min à l'eau bouillante.

En cas d'intoxication

- En cas d'urgence vitale, appelez le **15** ou le **112** ;
- En cas d'autres symptômes, appelez un **Centre antipoison** immédiatement.



Ne donnez **jamais** à manger de champignons sauvages à de **jeunes enfants** !



À NOTER
DANS VOS AGENDAS !




Votre mairie vous accueille :

Les mardis et jeudis de 14h à 17h
Les samedis de 9h à 12h

Pour nous joindre :
tél: 01.30.41.33.96

mairie.longvilliers78@orange.fr



Vœux du Maire

Samedi 18 janvier 2025 à 11h

ATELIER COMPOSTAGE

BIEN COMPOSTER, ÇA S'APPREND !

GRATUIT, SUR INSCRIPTION !

Que mettre dans mon composteur ?

Où installer mon composteur ?

Que faire du compost ?

Vous souhaitez vous inscrire !
Rendez-vous sur notre site internet
www.sictomregionrambouillet.com



SICTOM
Région de Rambouillet

LIVRAISON DE COMPOSTEUR

En raison de souci d'approvisionnement, nous vous informons que les délais de livraison des composteurs se trouvent allongés et que nous ne distribuons qu'un composteur par foyer.

Vous remerciant de votre compréhension.



Information sur les bacs « déchets ménagers » et « emballages »

Selon votre quantité de déchets ménagers et d'emballages, vous pouvez demander au SICTOM le changement de votre poubelle, en fonction de l'importance de votre famille.

Les volumes disponibles sont les suivants :

- 1 à 2 personnes 120 litres
- 3 à 4 personnes 240 litres
- 5 à 6 personnes 360 litres

Pour faire une demande de bac, rdv sur le site du SICTOM :
<https://www.sictomregionrambouillet.com/formulaire-bac-particuliers/>




SICTOM
Région de Rambouillet

Les meubles, c'est uniquement sur appel téléphonique

N°Vert 0 800 49 50 61



PRUDENCE

ACTION DE CHASSE



Forêt domaniale de Rambouillet

Chasse du 04 novembre 2024 au 28 février 2025

Massif Ouest

Massif Est et Raizeux

NOVEMBRE : Lundis 4 - 18 - 25
DÉCEMBRE : Lundis 2 - 9 - 16 - 23 - 30
JANVIER : Lundis 6 - 13 - 20 - 27
FÉVRIER : Lundis 3 - 10 - 17 - 24

NOVEMBRE : Vendredis 8 - 15 - 22 - 29
DÉCEMBRE : Vendredis 6 - 20 - 27
JANVIER : Vendredis 3 - 10 - 24 - 31
FÉVRIER : Vendredis 7 - 21 - 28

Licence dirigée

NOVEMBRE : jeudi 7
DÉCEMBRE : Mardi 10 et jeudi 19
JANVIER : jeudi 16
FÉVRIER : jeudi 13
MARS : jeudi 13

Attention à ces 3 dates inhabituelles sur le Massif Est.
Mardi 10 décembre
jeudi 16 janvier
jeudi 13 février

Faute de prédateurs naturels, les populations de cerfs, chevreuils et sangliers ont fortement augmenté. En consommant les graines et les jeunes plants, les grands mammifères mettent à mal le renouvellement naturel des forêts, déjà très affaiblies par le réchauffement climatique. Voilà pourquoi la chasse, strictement réglementée et sécurisée, s'avère le seul moyen pour rétablir l'équilibre entre la forêt et la grande faune.

Chasse en continu de 9h à 18h

Pour la sécurité de tous, il est interdit de prendre dans les zones étagées, lors de nos journées de chasse, "CHASSE EN COURS" aux dépens en particulier de nos visiteurs.



PRUDENCE

ACTION DE CHASSE



Forêt domaniale de Dourdan

Chasse du 14 octobre 2024 au 24 février 2025

Lot 1

Lot 2

NOVEMBRE : Lundis 4 - 18 - 25
DÉCEMBRE : Lundis 9 - 16
JANVIER : Lundis 6 - 13 - 20
FÉVRIER : Lundis 3 - 10 - 17 - 24

OCTOBRE : Lundis 14 - 28
NOVEMBRE : Lundis 4 - 18 - 25
DÉCEMBRE : Lundis 9 - 16 - 23
JANVIER : Lundis 6 - 13 - 20
FÉVRIER : Lundis 3 - 10 - 17 - 24

Faute de prédateurs naturels, les populations de cerfs, chevreuils et sangliers ont fortement augmenté. En consommant les graines et les jeunes plants, les grands mammifères mettent à mal le renouvellement naturel des forêts, déjà très affaiblies par le réchauffement climatique. Voilà pourquoi la chasse, strictement réglementée et sécurisée, s'avère le seul moyen pour rétablir l'équilibre entre la forêt et la grande faune.

Chasse en continu de 9h à 18h

Pour la sécurité de tous, il est interdit de prendre dans les zones étagées, lors de nos journées de chasse, "CHASSE EN COURS" aux dépens en particulier de nos visiteurs.



Du 28 au 31

mars 2025

Parc des Expositions
L'Île l'Aumône - 78200 Mantes-la-Jolie
www.salondelachasse.com



Suivez l'actualité de LONGVILLIERS en temps réel avec l'application illiwap



704 abonnés !

Évènements, réunions, fête de village, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, fuite de gaz, alerte météo, consignes sanitaires etc. recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone !

illiwap, c'est l'appli
SANS INSCRIPTION
pas d'email, pas de téléphone, aucune coordonnées, pas de fichier
GRATUITE
Téléchargement gratuit et sans engagement

NOUVEAU



Suivez-nous sur **Instagram**

@rambouillet_territoires



Longvilliers Son histoire Son patrimoine Ses habitants

Éditeur Mairie de Longvilliers



Prochaine parution de votre journal

1er semestre 2025

Le livre sur Longvilliers est disponible en mairie

Cet ouvrage, très illustré, réunit les nombreux articles publiés au cours des années dans les bulletins VIVRE A LONGVILLIERS. Il évoque l'histoire, le patrimoine et la vie de notre village.

Un exemplaire est offert à chaque famille de la commune.

Vous pouvez le retirer en mairie.

Les exemplaires supplémentaires sont disponibles au prix de 15 €.

Comité de rédaction du bulletin

Patrice Canal
Sandrine Carrico
Céline Chanclud
Maurice Chanclud
Françoise Cluzel
Catherine Jaques
Jeanne Lassimouillas
Chantal Lefèvre
Martine Meunier
Patricia Millot
Corinne Paintendre
Caroline Poyart



Mise en page : Violaine Collin